

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 janvier 2026.

Nomination d'Yvann ALEXANDRE à la direction du Centre de développement chorégraphique national POLE-SUD de Strasbourg.

Rachida Dati, ministre de la Culture, en plein accord avec Jeanne Barseghian, maire de la Ville de Strasbourg, Pia Imbs, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, Franck Leroy, Président de la Région Grand Est, Frédéric Bierry, Président de la Collectivité Européenne d'Alsace et Olivier Przybylski-Richard, Président de l'Association POLE-SUD, donne son agrément à la nomination d'Yvann Alexandre à la direction du Centre de développement chorégraphique national POLE-SUD de Strasbourg.

Après trois décennies à la direction de sa compagnie chorégraphique, Yvann Alexandre a fait le choix de mettre un terme à sa carrière de chorégraphe-auteur à l'automne 2025. Depuis 2019, il dirige le théâtre Francine Vasse à Nantes. Par ailleurs, il occupe les fonctions de Vice-président musique et danse au sein du Conseil d'administration de la SACD depuis 2023.

Formé aux valeurs de l'éducation populaire, Yvann Alexandre porte le projet « Rejoindre et réunir » qui démontre son fort attachement au service public de la culture. Son projet vise à renforcer l'action du CDCN POLE-SUD en créant des liens entre artistes, publics et territoires, avec une attention particulière pour la jeunesse, les échanges intergénérationnels et l'inclusion.

Le projet d'Yvann Alexandre s'attache par ailleurs à soutenir durablement la création et l'emploi artistique, en accompagnant particulièrement les parcours de jeunes chorégraphes. La coopération territoriale et les dynamiques de réseaux sont au cœur de son projet. A l'échelle internationale, il entend renforcer les échanges, la mobilité des artistes et développer le rayonnement de la création chorégraphique française.

Yvann Alexandre succédera au 1er septembre 2026 à Joëlle Smadja, directrice du CDCN POLE SUD depuis 2011. L'ensemble des partenaires salue la qualité de son travail au bénéfice du secteur chorégraphique, son action déterminante en faveur de la danse ainsi que son implication constante auprès des artistes, des publics et des habitants du territoire.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr